



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE
11/09/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Bruno CAPY
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Chantal BOUYE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Patrick GUILLON	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Kimberley BARONI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Michel FONGUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Janine BAJON	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Muriel GERMAIN
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 45
(13 procurations)

M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
Mme Magali MANUOHALALO	Mme Valérie LAROQUE
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Charlotte THIAWE
M. Joseph BOANEMOA	Mme Stéphanie PAIMAN
Mme Laurie HUMUNI	M. Michel DESMEUZES
Mme Veylma FALAE	Mme Christine BELLET
Mme Jeanne POELLABAUER	M. Patrick SAKOUMORI
M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
M. Marc ZEISEL	
Mme Pascale SERVENT	
Mme Naïa WATEOU	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-1000
portant organisation de la direction politique de la ville (DPV)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 11 septembre 2025,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/94 du 29 août 2025,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

L'organisation structurelle de la direction politique de la ville s'articule autour de quatre enjeux majeurs :

- renforcer le lien social entre les habitants ;
- structurer et développer la démocratie participative ;
- améliorer la vie et les relations dans et entre les quartiers ;
- cibler et accompagner les publics en difficulté.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme ci-annexé, la direction politique de la ville comprend :

- **Un directeur.**
- Deux postes de référents directement rattachés au directeur :

- **Un référent de la politique jeunesse**, chargé de faire l'interface avec les différents services de la Ville et ses partenaires externes afin d'enrichir la réflexion et rendre plus efficace les actions en direction de la jeunesse,
- **Un référent de la politique de prévention de la délinquance**, chargé de coordonner et d'animer le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que d'évaluer le Conseil local de sécurité.
- **Le service du développement de la proximité** est chargé de diagnostiquer les territoires, de favoriser le lien social avec les habitants et de placer l'individu au cœur des politiques publiques. Il anime un réseau d'acteurs et met en vie les conseils des quartiers.
- **Le service prévention et insertion sociale** a pour objectif d'accompagner et de suivre les jeunes en voie de marginalisation. Il propose des dispositifs d'insertion sociale pour un public jeune en situation d'exclusion.
- **Le service vie de la cité** organise un programme socio-éducatif sur le territoire et développe des services de proximité. Il intègre également une programmation dédiée à la jeunesse.
- **Le service de la coordination administrative et financière** assume les missions administratives et financières support des services. Il est chargé du suivi des bâtiments et de leur mise à disposition.

ARTICLE 3 /

Conformément à l'organigramme ci-annexé, l'effectif de la direction politique de la ville est fixé à 82 postes permanents répartis comme suit :

Pour la direction

- 3 postes de catégorie A (attaché normal)

Pour le service du développement de la proximité

- 6 postes de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour le service prévention et insertion sociale

- 3 postes de catégorie A (cadre socio-éducatif)
- 14 postes de catégorie B (assistant socio-éducatif)
- 2 postes de catégorie B (animateur socio-éducatif normal)

Pour le service vie de la cité

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie A (conseiller socio-éducatif normal)
- 2 postes de catégorie A (conseiller socio-éducatif normal - attaché normal)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 30 postes de catégorie B (animateur socio-éducatif normal)
- 7 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste de catégorie C (opérateur socio-éducatif normal)

Pour le service de la coordination administrative et financière

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 3 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 5 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste d'ouvrier qualifié (grille 2 - échelon 1)

ARTICLE 4 /

Les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire au titre des fonctions qu'ils occupent et qui est supprimé dans le cadre de la réorganisation des entités susnommées, continueront de le percevoir à titre personnel, tant qu'aucun changement n'est à constater dans leur affectation.

ARTICLE 5 /

La délibération n° 2021/1004 du 21 octobre 2021 est abrogée.

ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE
2025

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley BARONI, consisting of several horizontal strokes and a final flourish.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia LAGARDE, written in a cursive style.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- | | |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - DRH | 1 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |



DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

Attaché normal (A).....	11
Ingénieur 1° grade.....	1
Cadre socio-éducatif (A).....	3
Conseiller socio-éducatif (A).....	3
Assistant socio-éducatif (B).....	14
Animateur socio-éducatif normal (B).....	32
Rédacteur normal (B).....	4
Adjoint administratif normal (C).....	12
Opérateur socio-éducatif normal (C).....	1
Grille 2 échelon 1	1
Total.....	82

Direction Politique de la Ville
1 DIRECTEUR
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT DE LA POLITIQUE JEUNESSE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT DE LA POLITIQUE
DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

